COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 janvier 2012 **n°1**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean CHARRIER

<u>OBJET</u> : Attribution des bourses désir d'entreprendre - Jury du 16 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif « bourses régionales désir d'entreprendre » permet de soutenir les porteurs de projets souhaitant créer ou reprendre une activité sur le territoire de la communauté d'agglomération. Le montant de la subvention est compris entre 1 000 € et 10 000 €, défini en fonction des besoins réels du porteur de projet. La subvention est versée en deux fois selon la répartition suivante : 70 % à la notification de l'aide puis 30 % à l'issue des six premiers mois d'activité et sur décision du jury ou 50 % puis 50 % pour certains dossiers au vu de l'avis du jury.

Ces aides s'inscrivent dans le contrat régional de développement durable 2007/2013. A cet effet, la Région délègue à la communauté d'agglomération une dotation annuelle sous forme d'avance d'un montant de 212 000 € auxquels s'ajoutent 53 000 € correspondant à la participation de la CAPC.

Un jury s'est tenu le 16 décembre 2011. Il a permis de statuer sur quatre dossiers.

* * * * *

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 18 juin 2007 approuvant le projet de contrat régional de développement durable (CRDD) pour la période 2007-2013,

VU la délibération n°24 du bureau du 6 juillet 2009 relative à l'avenant n°1 au CRDD pour la période 2007-2013,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'avis favorable exprimé par le jury sur les projets présentés,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer les bourses désir d'entreprendre pour un montant total de 28 160 € comme suit :

  - 4 000 € à Monsieur Sébastien LESPAGNOL pour la création d'un salon de coiffure à Châtellerault.
  - 9 960 € à Madame Rachel AMANT pour la création d'un commerce de vente de vêtements et accessoires à Châtellerault.
  - 4 200 € à Madame Thi Bich Thanh NGUYEN pour la création d'une onglerie à Châtellerault.
  - 10 000 € à Monsieur Nicolas FOUSSETTE pour la reprise de la société Desplebain et Gault, SARL installation plomberie, chauffage et électricité à Châtellerault.

- de confirmer les bourses désir d'entreprendre suite à l'accompagnement du chef d'entreprise sur 6 mois, et de verser le solde pour :

- 1 800 € à Monsieur Jean-Michel HENAULT pour la création d'une agence de vente et location de véhicules électriques à Châtellerault.
- 1 500 € à Monsieur Anthony POUSSARD pour la création d'un commerce de vente de matériaux extérieurs en vrac et bigbag à Châtellerault.
- 1 500 € à Monsieur Jonathan PALUS pour la création d'une entreprise d'isolation, construction de maison à ossature bois, agrandissement et vente de poêles à granulés à Availles en Châtellerault.
- 1 260 € à Madame Cyrille DEJOUY pour la création d'une entreprise de tapissier décorateur designer à Châtellerault.
- 1 050 € à Monsieur William BERTRAND pour la création d'une entreprise de déménagement à Thuré.
- 720 € à Madame Orianne LAUER pour la création d'une activité de fabrication et vente de confitures artisanales à Senillé.

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les conventions avec les bénéficiaires.

Le montant de ces dépenses sera imputé sur le compte budgétaire 94-1/2042/4310.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 12/01/12, n° 203
Publié au siège de la CAPC, le 11/01/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM